



**Union  
Syndicale  
Fédérale  
Consilium**

Bruxelles, le 7 septembre 2017

## Flexitime : qu'est-ce qui change ?

Le 1<sup>er</sup> octobre marquera au Conseil l'arrivée du Flexitime nouveau, à la suite de l'[accord](#) conclu par les OSP et le Secrétaire général lors de la deuxième phase de la concertation. Qu'est-ce que ça va changer pour chacun d'entre nous ?

Les nouvelles règles seront très bientôt publiées par communication au personnel, mais la modification la plus visible sera la disparition des pointeuses. Pour le reste, nous conserverons l'essentiel du système Flexitime, et notamment l'application à laquelle nous accédons sur nos ordinateurs.

Chacun conservera la possibilité de faire un horaire individuel (HI), avec les mêmes possibilités et limites qu'actuellement. Celui qui respecte son HI ne devra plus indiquer sa présence, que ce soit en badgeant ou autrement.

Celui qui, soit régulièrement, soit occasionnellement, commence ou termine plus tôt ou plus tard que prévu ou prend une pause déjeuner plus courte ou plus longue que prévu devra indiquer, pour la journée en question, son heure d'arrivée et de départ et sa pause déjeuner si elle diffère de la pause "standard" de 30 minutes. Il pourra le faire soit en cliquant sur un nouveau "bouton" présent sur le bureau de son PC (mais il devra pour cela attendre que le PC se soit réveillé de son sommeil quotidien) soit en introduisant directement dans l'application ses heures d'arrivée et de départ.

La précision dans l'élaboration de l'horaire individuel va donc prendre plus d'importance pour ceux qui voudraient ne pas devoir pointer : s'ils divergent de leur horaire, ils devront non seulement prévenir leur chef ou leur gestionnaire, mais aussi régulariser dans le Flexiweb.

Les modifications apportées maintenant au système n'apportent aucune réponse aux demandes présentées par les OSP en matière d'heures supplémentaires, de durée maximale du travail, de prise en compte du travail de nuit et de week-end et de possibilités de déconnexion. Conformément à la [déclaration du Secrétaire général](#), ces points seront abordés dans une concertation qui commencera au plus tard en octobre.

### *L'équipe de l'Union Syndicale à votre service :*

Béatrice

Bernd

Carine

Catherine

Félix

Frances

Günther

Isabelle

Marco

Mohamed

Tariq



*Si vous pensez que notre travail est utile, [venez nous rejoindre](#), ensemble nous sommes plus forts !*